

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
Hors du DÉP. : — 6 » 11 » 20 »
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.
On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMÉS..... 50
La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été											
				LIROS		VILLENEUVE-SUR-LOT		AGEN		PÉRIGUEUX		BORDEAUX		PARIS	
11 h. 16 ^m matin.	5 h. » ^m matin.	6 h. 49 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	8 h. 23 ^m matin.	10 h. 40 ^m matin.	4 h. 22 ^m soir.	3 h. 56 ^m soir.	4 h. 22 ^m soir.	5 h. 51 ^m soir.	4 h. 27 ^m soir.	10 h. 33 ^m — 11 h. 22 ^m soir.	1 h. 8 ^m matin.	4 h. 39 ^m »	2 h. 48 ^m soir.	
5 » 10 ^m »	1 » 40 ^m »	2 » 51 ^m »	3 » 56 ^m »	9 » 28 ^m »	10 h. 55 ^m »										
10 » »	5 » 40 ^m »	7 » 34 ^m »	8 » 46 ^m »												

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56^m soir.)

Train de foire : — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

Cahors, 3 Septembre.

On a lu un article du *National* sur une manifestation bonapartiste. Nous sommes tout à fait de l'avis de ce journal, quand il prétend que le gouvernement a raison de tolérer les faits de cette nature.

Le scandale des protestations bonapartistes qui se produisent librement est une exhortation pour le parti républicain tout entier de rester modéré, uni, tolérant, protecteur éclairé de la liberté et des intérêts de tous.

Plus on laisse aux impérialistes le droit de parler comme des factieux, c'est-à-dire le droit de calomnier la France, plus la nation est édifiée sur leur compte.

Pareils à ces esclaves que l'on jetait sur les places publiques pour détourner le peuple de l'ivresse, les bonapartistes inspirent tout naturellement, par l'audace de leurs revendications et par le vocabulaire choisi dont ils se servent, le sentiment de la droiture et de l'honneur à tous ceux qui les contemplent sur les tréteaux où ils paraissent.

Continuez donc votre métier, prôneurs de l'empire. Vous n'empêchez pas un contraste rassurant de frapper chaque jour de plus en plus l'esprit populaire.

Ce contraste le voici :

A mesure que l'on s'éloignait de la date de Waterloo, l'empereur Napoléon 1^{er} grandissait ; car, s'il avait été vaincu, la France avait pu conserver à peu près ses frontières de 1789, et l'on ne songeait qu'aux grandes victoires du conquérant trahi par Bernadotte et Murat. A mesure, au contraire, qu'on s'éloigne de la date de Sedan, nous sentons de plus en plus la profondeur de l'abîme où Napoléon III nous a précipités ; nos regards, loin de se tourner vers les souvenirs que ces mots traduisent si bien : « La garde meurt et ne se rend pas », ne se portent que sur la capitulation honteuse d'un despote qui avait commencé par le parjure et le guet-apens, et qui a fini en livrant à la Prusse 100,000 français, que les mauvais traitements ont plus décimé que n'aurait pu le faire une trouée sanglante et héroïque... mais dans laquelle Napoléon III, aurait risqué la vie.

On revient de Waterloo ; on ne revient pas de Sedan. Les poètes chanteront longtemps les formidables efforts de ce tueur d'hommes qui a couvert la terre de sang et de cadavres comme César et Tamerlan, et qui a été brisé par la fortune, le jour où il a déployé le plus de génie. Mais quel poète, trouvera dans son cœur d'autres accents que ceux de la malédiction, au seul nom du sombre conspirateur qui n'a eu besoin que de dix-huit années pour jeter dans une fosse allemande quatre siècles de grandeur et de gloire ?

On signale un incident curieux qui s'est passé au Conseil général de la Sarthe. Dans l'une des dernières séances de ce conseil

général, on discutait le tracé de la ligne de Mamers à Hauterive.

A cette occasion, M. Haentjens a exprimé le doute qu'il pût être donné promptement satisfaction aux vœux du conseil général, et cela, a-t-il dit textuellement, « à cause d'un événement considérable, dont on parle beaucoup » en ce moment, et qui aurait certainement l'approbation unanime du pays : la retraite de M. le chef du pouvoir exécutif, M. le Maréchal de Mac-Mahon, retraite qui paraît sur le point de s'accomplir.

Un silence général a accueilli cette assertion.

« Personne, dit l'*Union de la Sarthe*, n'a protesté, pas même le président. Cependant l'incident avait fait sensation, puisque M. Rubillard, le secrétaire du conseil général, crut devoir prier M. Haentjens de vouloir bien transcrire de sa main ce qu'il venait de dire, dans la crainte qu'en l'insérant au procès-verbal, il n'en dénaturât le sens. »

Le *Soleil* racontant ce fait ne conteste pas à M. Haentjens le droit d'exprimer son opinion personnelle sur l'opportunité de la démission du Maréchal-Président, mais à coup sûr, dit-il, M. Haentjens n'est nullement l'écho du sentiment public, lorsqu'il prétend que cette démission aurait l'approbation unanime du pays.

Dans toute cette affaire il ne faut voir que la tactique habituelle des bonapartistes, qui cherchent par tous les moyens à agiter l'opinion. La retraite du Maréchal plongerait, suivant eux, le pays dans l'inquiétude et peut-être dans l'anarchie. Il faut donc s'attendre à ce que M. Haentjens et ses amis, qui cherchent à pécher l'Empire en eau trouble, continuent leurs manœuvres. La France est suffisamment édifiée sur leur compte pour n'avoir rien à craindre des embûches et des ruses auxquelles ils ne cessent d'avoir recours dans la Sarthe comme dans le Lot.

On trouvera plus loin un article du *Soleil* sur cette question de la démission du Maréchal-Président.

La logique impérialiste.

Extrait du journal impérialiste le *Pays* :

La République se portera-t-elle mieux quand elle sera en majorité dans le Sénat ?
Du jour où le Sénat ne sera plus qu'un décalque de la Chambre, quelle sera son utilité ?
Qu'est ce qu'un gouvernement sans opposition ? c'est le despotisme. Où est le contrôle ? Où est la saine critique ?
Un Sénat républicain, c'est la fin de la République.

Est-ce que sous l'Empire de 1852 la majorité du Sénat était républicaine ou royaliste, tandis que la majorité du Corps législatif était impérialiste ?

Quelle était la nuance politique qui traçait entre le Sénat et le Corps législatif, une ligne de démarcation distincte ?

Est-ce que le Sénat n'était pas un décalque du Corps législatif ?

Où donc était l'opposition ? En quoi résidait-elle ? Est-ce qu'elle a empêché l'expédition du Mexique et celle de Mentana qui ont coûté à la France la perte de l'Alsace et de la Lorraine, la perte de son rang en Europe, sans compter la

vie de deux cent mille Français et dix milliards de rançon et de désastres ?

S'il était vrai, ainsi que le *Pays* le prétend, « qu'un Sénat républicain serait la fin de la République », comment donc se fait-il qu'au lieu de voter systématiquement pour les délégués sénatoriaux présumés devoir élire des sénateurs républicains, les impérialistes s'allient contre eux avec les royalistes ?

Ni bon sens, ni bonne foi.

E. DE G.

REVUE DES JOURNAUX

Soleil.

Nous ne savons rien et nous ne voulons rien savoir des intentions secrètes du Maréchal-Président. Si nous étions au nombre des privilégiés qui ont l'honneur et le bonheur de connaître ce qu'il pense, qui reçoivent ses confidences directement ou indirectement, nous ne serions plus libres d'exprimer une opinion indépendante et désintéressée, et nous tenons avant tout à garder entièrement cette liberté sur tout et vis-à-vis de tous.

Nous persistons à regretter que l'éventualité de la démission du Maréchal-Président ait été jetée prématurément dans le monde de la publicité.

Mais puisque cette éventualité, niée par les uns, affirmée par les autres, sert de thème aux polémiques de la presse de tous les partis, nous sommes bien forcés de suivre nos confrères sur ce terrain, en laissant à ceux qui l'ont soulevé la responsabilité de ce dangereux débat.

Il y a d'abord la version du *Constitutionnel* qui, en fermant la question dans d'étroites limites, déclare, sur la foi d'informations qu'il dit être sûres, que le Maréchal-Président, devenu très indifférent aux choses de la politique ne s'intéresse plus qu'aux choses de l'armée.

Sur ce point, nous croyons le *Constitutionnel*, et nous le croyons d'autant plus, qu'après les élections du 14 octobre et avant le message du 14 décembre nous avons conseillé justement au Maréchal-Président de prendre un ministère de gauche qui aurait la réalité et la responsabilité du pouvoir dans le domaine de la politique, et de reporter toute sa sollicitude uniquement sur la réorganisation de l'armée.

Il n'y a aucun motif pour que le Maréchal-Président change aujourd'hui de résolution et abandonne la voie tout à fait parlementaire dans laquelle il est alors entré, aucun motif pour qu'il ne persiste pas dans cette attitude, très constitutionnelle et très régulière, jusqu'au 20 novembre 1880.

Les gauches n'ont pas plus d'intérêt que les droites à précipiter les événements, et le mieux pour les unes comme pour les autres serait de maintenir le *statu quo*, qui est le vœu actuel du pays.

Il est incontestable qu'on ne peut refuser au Maréchal-Président une haute aptitude personnelle dans tout ce qui intéresse et regarde l'armée. Les gauches ne feraient donc qu'un acte de justice, d'intelligence et de patriotisme, en s'abstenant d'invasion maladroite et malheureuse dans les régions spécialement militaires.

La polémique du *Constitutionnel* a une conclusion, c'est que le Maréchal-Président mettra désormais une condition à la conservation du mandat qu'il a reçu du parti conservateur et de la majorité parlementaire, au temps de l'Assemblée nationale. Cette condition, c'est qu'on le laissera libre dans le choix du ministre de la guerre.

Le *Constitutionnel* a été, sur ce point, très net, très précis, très clair, et, d'après lui, c'est bien là qu'est le nœud de la question.

Les gauches sont averties. Désirent-elles que le Maréchal-Président garde ou abandonne son poste jusqu'au 20 novembre 1880 ? Là aussi est la question.

Si les gauches tiennent à ce que le maréchal de

Mac-Mahon reste à la tête de la République, elles ne créeront pas de trop grandes difficultés au général Borel. Mais si elles veulent que la vacance de la présidence soit immédiatement ouverte, elles savent maintenant de quelle façon elles doivent s'y prendre pour amener cette vacance.

Le *Constitutionnel* a-t-il été bien inspiré de livrer aux gauches le secret de l'Elysée. Dans tous les cas ses révélations ne sont nullement rassurantes. Le général Borel est si vivement attaqué par la presse radicale, qu'il est à croire que sa démission est inévitable, à courte échéance. La démission du Maréchal-Président devrait donc, dès aujourd'hui, entrer dans les prévisions du monde politique et parlementaire.

Dans cette hypothèse, l'*Estafette* soulève une question qui n'en est pas une. La Constitution a parfaitement prévu le cas de décès ou de démission du Président de la République, avant l'expiration légale de son mandat, puisqu'elle a tracé les règles à suivre en pareille circonstance, et nulle part elle n'a dit que son successeur ne ferait qu'un intérim. Mais elle a dit formellement que le Président de la République est élu pour sept ans.

Il n'y a aucune réserve, aucune restriction à cette stipulation, et il ne peut même pas y avoir à cet égard ni difficulté, ni doute, ni débat. Donc, s'il était vrai que le Maréchal-Président doive, comme l'affirme la *France*, comme le fait craindre le *Constitutionnel* comme le *Figaro* à son tour, le fait supposer, donner sa démission le lendemain de la distribution des récompenses aux exposants, c'est-à-dire le 22 octobre, son successeur, quel qu'il fût, serait très régulièrement élu pour sept ans. Il en faudrait prendre son parti.

Or, M. Gambetta, qui est né le 30 octobre 1838, n'aura quarante ans révolus que le 30 octobre 1878, et par conséquent ne sera éligible que ce jour-là, comme Président de la République. Serait-ce là le motif qui a fait retarder d'un mois la distribution des récompenses aux exposants ?

Moniteur Universel.

La presse radicale, qui passe d'ordinaire sous silence, quand elle ne les attaque pas violemment, les écrits émanés du clergé, s'occupe beaucoup en ce moment d'une brochure publiée par M. l'abbé Bougaud, et dans laquelle ce savant ecclésiastique déplore la difficulté avec laquelle le clergé se recrute dans certains diocèses. Et en effet, plus de prêtres, quel avenir séduisant pour ceux qui verraient l'accomplissement de tous leurs vœux le jour où les ministres manqueraient aux autels, et où l'on pourrait convertir les antiques cathédrales en clubs démocratiques !

Malheureusement cette pénurie de prêtres correspondait à des pénuries d'un autre genre, qui prouvent qu'ici l'Eglise seule n'est pas en cause, et que ce ne sont pas seulement les soldats pacifiques de la religion qui pourraient un jour faire défaut.

Si l'esprit religieux qui pousse ceux qui en sont animés à entrer au séminaire, à devenir d'humbles desservants de campagne, ou quelques-uns de ces missionnaires qui payent si souvent de leur vie l'honneur de répandre dans le monde la parole du Christ ; si cet esprit religieux s'est affaibli au point de ne plus enflammer qu'un petit nombre d'âmes, l'esprit militaire, qui fait le soldat, et sans lequel il n'existe pas d'armée, s'est aussi singulièrement affaibli chez nous. Si M. l'abbé Bougaud se plaint de la pénurie des prêtres, nos généraux se plaignent de la pénurie des sous-officiers.

Et dans un autre sphère, dans celle de l'instruction publique, M. Bardoux ne déplorait-il pas dernièrement la difficulté avec laquelle se

recrutait notre enseignement secondaire, la hâte que ceux qui s'y livrent encore avaient d'en sortir pour enseigner dans les facultés ? Ne faisait-il pas appel à leur dévouement pour les retenir dans leur chaires ? Si les professeurs menacent de manquer aux lycées, combien plus encore les instituteurs manqueraient-ils à l'école primaire, si chaque village avait son école ?

Les journaux du radicalisme attribuent cette pénurie de prêtres aux occupations fastidieuses — suivant ces feuilles, bien entendu — attachées à leurs humbles fonctions ; à la dépendance étroite dans laquelle ils sont tenus vis-à-vis de leurs supérieurs ecclésiastiques, à la discipline enfin. Nous chercherions plutôt la cause de cette pénurie dans les préoccupations qui sont, surtout celles de notre temps, dans la tendance de notre société à faire des biens matériels les seuls biens désirables.

La mission du prêtre, comme celle du soldat, comme celle du modeste instituteur, ou même des professeurs de nos lycées, suppose un désintéressement que ne favorisent guère les idées de succès, de fortune rapide, que tout semble tendre à développer dans les générations contemporaines. Le *sursum corda* sera toujours le grand secret de ces vocations-là. Et quand il fera défaut tout à fait, ce ne seront pas seulement les prêtres qui manqueront à nos églises, mais encore les vrais soldats à notre armée et les maîtres à nos écoles.

INFORMATIONS

M. Bonnet-Duverdier, dont on a signalé la présence à Lyon, est, dit-on, dans une situation assez désagréable. Il était invité par ses électeurs à fournir des explications catégoriques sur les faits d'indécence qui lui sont reprochés et à expliquer son absence prolongée pendant toute la session de la Chambre. Si l'on s'en rapporte aux renseignements reçus par la *Décentralisation*, les explications du citoyen Bonnet-Duverdier n'ont satisfait que médiocrement les comités radicaux. Seulement aucune décision n'a été prise. La condamnation publique du citoyen Bonnet-Duverdier serait par le fait la propre condamnation du comité électoral qui l'a choisi. Aussi a-t-on fait entendre au député *in partibus* qu'il ferait bien de donner sa démission pour cause de santé. On ajoute que M. Bonnet-Duverdier paraît n'avoir aucun désir de donner à ses amis satisfaction sur ce point.

Les manufacturiers des Vosges, de la Haute-Saône, du Doubs, du territoire de Belfort et de Meurthe-et-Moselle viennent de se réunir à Ramiremont, sous la présidence de M. Claude (des Vosges), afin d'étudier les mesures propres à atténuer les effets de la crise industrielle.

La réduction des salaires a été repoussée à l'unanimité; la diminution du travail a été votée unanimement moins une voix et quatre abstentions; on l'appliquera par la suppression de l'éclairage, c'est-à-dire que le travail cessera chaque jour à l'heure où la lumière deviendra nécessaire.

Les députés alsaciens-lorrains, catholiques et protestationnistes, ont l'intention de demander au Parlement allemand de supprimer l'article 10 de la loi dictatoriale, et d'étendre à l'Alsace-Lorraine la loi concernant la presse qui est en vigueur dans le reste de l'empire.

Le sous-préfet de Brest, agissant en vertu des instructions de M. le Préfet de Finistères, a procédé à l'expulsion des frères de la Doctrine chrétienne de l'école communale de Lambézellec.

La veille, le président des référés avait rendu une ordonnance les autorisant à rester chez eux jusqu'à ce qu'il soit statué au fond.

On dit que la reine Christine a laissé une fortune de huit millions dont héritent exclusivement les enfants nés de son mariage avec le duc de Rianzarès, parce que la reine Christine, à une autre époque a remis à ses deux autres filles la reine Isabelle et la duchesse de Montpensier, tout ce qui devait leur revenir à sa mort.

Le nombre de cartes distribuées pour le service de bout de l'an de M. Thiers dépasse, nous assure-t-on, le chiffre de 10,000.

Mme Thiers a désigné une personne amie de la famille, pour présider avec l'aide de vingt commissaires, également choisis dans l'entourage de l'ancien Président de la République, au placement des invités qui assisteront à la cérémonie de Notre-Dame.

MM. Testelin sénateur inamovible, Pierre Legrand, Louis Legrand, Mention, Trystram et Goillemin députés du Nord, ont donné leur démission de conseillers généraux afin d'éviter que les voix dont ils disposaient en double ne fussent perdues pour le parti républicain.

Les chasseurs ont eu à Paris une émotion peu agréable. On lit dans la *France* :

Depuis plusieurs jours, on annonçait que l'ouverture de la chasse, primitivement fixée au 4^{er} septembre, était remise au 8 septembre pour les deux départements d'Eure-et-Loir et de Seine-et-Oise; les moissons n'étant pas terminées.

Nous nous sommes adressé au préfet de Seine-et-Oise pour avoir la confirmation de cette nouvelle, et son télégramme ne laisse subsister aucun doute : la chasse n'ouvrira que le 8 septembre dans le département de Seine-et-Oise, comme dans celui d'Eure-et-Loir.

Nous avons peine à comprendre cette détermination que rien ne justifie.

Les récoltes n'étaient pas rentrées partout, nous dit-on; mais ne pouvait-on chasser là où les récoltes étaient enlevées, et, en outre, dans les bois ?

En temps ordinaire, les chasseurs savent bien qu'ils ne peuvent aller dans le « vert », suivant l'expression consacrée; ils auraient eu, pour quelques jours, à respecter les champs de blé : rien de plus simple et de plus juste. Les pénalités sont assez rigoureuses pour qu'il n'y ait eu aucune inquiétude à avoir à ce sujet.

Mais, il n'y avait là aucune raison pour changer l'époque de l'ouverture.

Il existe de très grandes chasses dans Seine-et-Oise. Les propriétaires n'ont d'ordinaire que peu de temps à donner à ce divertissement, et ils se préparent toujours pour l'ouverture : de là des mécomptes.

Enfin, beaucoup de chasseurs « font seulement l'ouverture ». Croyant la date du 1^{er} septembre définitivement fixée, ils ont pris leur port d'armes le 30 août; s'ils avaient été prévenus, ils ne seraient munis que le 7 septembre, et leur permis eût été valable l'année prochaine. La mesure prise à la dernière heure coûte donc en réalité 28 francs à un grand nombre de chasseurs.

En outre, n'est-il pas exorbitant de priver Paris pendant huit jours, alors que par toute la France le gibier afflue ?

Au moment où les étrangers viennent visiter l'Exposition, il y a là un véritable non sens.

Nous regrettons donc la décision prise.

CHRONIQUE LOCALE

Le *Temps* contient ce qui suit au sujet des élections sénatoriales à Cahors :

Dans le Lot, les républicains ont choisi pour candidats : M. Roques, président du conseil général, et M. Delord, ancien juge au tribunal de Cahors, victime du Deux-Décembre, réintégré dans la magistrature.

Les sénateurs sortant du Lot sont le maréchal Canrobert et M. Depeyre. Il y a, paraît-il, désaccord entre les royalistes et les bonapartistes au sujet du maintien de ces deux candidats. Les bonapartistes voudraient substituer à M. Depeyre M. de Mosbourg, ancien ambassadeur de Napoléon III, tandis que les légitimistes résistent énergiquement. La divergence date déjà du 14 octobre dernier, où les légitimistes, ayant à leur tête M. de Gozon, s'étaient mis en rupture ouverte avec les bonapartistes, qui avaient accaparé toutes les candidatures officielles du cabinet du 16 mai.

M. l'abbé Peyrolles a été nommé directeur de l'orphelinat d'Arnis.

M. l'abbé Cayla a été nommé curé de Saint-Laurent-les-Tours.

Nous recevons de M. le docteur Clary, inspecteur de l'assistance publique, la lettre suivante :

Je remplis un devoir pénible en vous priant d'annoncer la triste nouvelle de la mort de M. Cabrinat, directeur de l'asile d'aliénés de Leyme, qui a succombé lundi, 26 août, à midi, après une longue maladie et de grandes souffrances. Bien que prévue depuis trop longtemps

elle causera dans le pays une douloureuse impression, et les malheureux qu'il avait obligés partageront le deuil de sa famille et de ses nombreux amis. Ce n'est pas l'asile seul, mais le département qui fait une grande perte.

M. Cabrinat, d'abord avocat à Figeac, fut maire de cette ville en 1848 et directeur de l'asile de Leyme depuis 1853. Dans les différents postes qu'il a occupés, il se fit remarquer par une très-grande habileté de direction et une rare distinction. Il était extrêmement bienveillant et fort séduisant; aussi tous ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher sont devenus ses amis. Nature d'élite, il se tenait au courant de tout ce qui se faisait d'élevé et d'utile dans les mondes administratif, littéraire, scientifique et artistique, et il eût certainement été appelé à jouer un grand rôle politique, s'il n'eût préféré se consacrer tout entier à l'œuvre charitable dont il s'était chargé et qu'il dirigeait avec un dévouement infatigable.

Malgré les atroces souffrances de la fin, il avait conservé la vigueur de son esprit et son exquise affabilité, et lorsque je le vis à Leyme quelque temps avant sa mort, je ne pus m'empêcher de comparer tristement cette intelligence supérieure rayonnant dans un corps ruiné, à l'intelligence éteinte dans des corps pleins de vie des pauvres gens confiés à ses soins. Ce qui dominait dans M. Cabrinat, c'était les qualités du cœur, et c'est par le cœur qu'il est mort. Aussi une foule immense d'amis accourus de tous les points du département est venue assister à ses obsèques et lui donner ainsi un suprême témoignage de sympathiques et bien vifs regrets.

M. d'Arcimoles, président du conseil d'administration, s'est fait l'éloquent interprète de la douleur de tous et a adressé ces paroles émus au mort regretté :

« Messieurs, l'établissement médico-agricole de Leyme vient de faire une perte bien cruelle !

L'habile et loyal Directeur de cet important établissement vient de mourir; c'est un grand malheur pour la maison de Leyme et pour le pays.

Depuis plus de trente ans, Messieurs, que je fais partie de la commission de surveillance de Leyme, j'ai été tout à fait en mesure d'apprécier et de juger celui que nous regrettons tous si vivement.

Comprimant ma douleur, et me faisant votre interprète, permettez-moi, Messieurs, quelques mots seulement sur le digne Directeur que nous pleurons :

M. Cabrinat avait trouvé l'établissement de Leyme dans l'enfance de la création et dans les embarras d'une position financière très-mauvaise.

Grâce à son activité, à son intelligence et à son crédit personnel, qu'il n'a pas ménagé, il a eu le bonheur de terminer des constructions d'une très-grande importance, et de faire de Leyme une maison modèle et reconnue pour telle pour tous les hommes compétents; cet asile tient le premier rang parmi les asiles de ce genre.

Grâce à lui, les difficultés financières ont presque entièrement disparu, et bientôt, Messieurs, les Sociétaires recueilleront, abondamment, les fruits de sa sage et judicieuse administration.

Ce que j'admire principalement, Messieurs, dans M. Cabrinat, ce n'était pas tant son habile direction que son dévouement absolu pour l'œuvre qu'il avait créée.

C'était sa seule œuvre, sa seule pensée, sa seule préoccupation !

Esprit éminemment éclairé, toute son intelligence, toute son activité étaient concentrées sur Leyme : il était toujours de pensée à Leyme, Leyme était tout pour lui !

L'établissement est actuellement, grâce à M. Cabrinat, établi sur des bases solides, et son esprit survivra à son œuvre, j'en suis convaincu. Son nom restera toujours attaché à Leyme, et il sera pour son parent, son successeur, je l'espère, un stimulant à marcher sur ses traces.

Ses traces sont dignes d'être suivies, car M. Cabrinat, s'il se préoccupait singulièrement des intérêts financiers, qu'il dirigeait si habilement, en homme de cœur généreux et humain, il se préoccupait, avant tout, du bien-être des

malheureux confiés à ses soins : ce bien-être d'abord et puis les intérêts des actionnaires.

Adieu, cher Directeur ! vous emportez les regrets de tous ceux qui vous ont connu et vous ont apprécié !

Concours

DE POULINIÈRES ET DE POULICHES DANS LE LOT en 1878.

Les concours hippiques tenus à Gramat, Figeac et Cahors, en 1878 ont prouvé encore une fois que le département se prête bien à l'élevage du cheval à deux fins; c'est dans ce type léger que le Jury a constaté la présence de quelques bonnes juments et pouliches.

L'origine de cette race n'est-elle pas suffisamment connue pour savoir que les chevaux du causse du Lot ont été toujours de qualité supérieure ?

Mais si sur ces plateaux calcaires, le poulain naît dans de très bonnes conditions, il n'est pas malheureusement assez surveillé et suffisamment nourri; avant l'âge il a souvent contracté par accident des tares incurables, parfois héréditaires, il est resté chétif, rabougri et par suite incapable de réaliser les espérances qu'il laissait entrevoir.

De là cette nécessité bien reconnue et que l'on ne saurait contester, celle de laisser au causse du Lot le soin de créer, de produire et à d'autres celui d'élever.

Les notions zootechniques que nous avons souvent développées sur les concours hippiques du Lot, vont sous peu pouvoir être mises en évidence et à cet effet j'en appelle à tous les hommes qui s'occupent du cheval de notre région et les engage à venir vérifier de visu les résultats obtenus; je me mets à leur disposition pour le jour qu'ils voudront bien me désigner.

Il s'en allait temps que l'on s'occupât d'un des plus forts éléments de notre défense nationale !

N'est-il pas honteux de voir la France obligée de recourir aujourd'hui à l'étranger et jusques à la Plata pour les remontes de l'armée, lorsque nous pouvons produire mieux que ces nations éloignées et sans courir les risques de l'acclimatation, voire même ceux du dressage !

Le mal que l'on signale de plus en plus à cause de l'élevation du prix des chevaux ne girait-il pas dans le mécanisme d'une administration routinière ?

« C'est une vérité incontestable écrit M. Ed. Vianne dans le *Journal d'agriculture progressive*, n° du 13 juillet 1878, que les haras n'ont pas atteint, de donner à notre armée le cheval de guerre et cependant depuis 200 ans qu'ils fonctionnent, qui pourrait dire les sommes incalculables qu'ils ont englouties pour arriver à quoi ? à la perte et à l'abâtardissement de nos belles races de trait léger, c'est-à-dire à un résultat diamétralement opposé à celui que Colbert avait en vue, en les créant. »

Si dans beaucoup de races françaises cet état de dégénérescence s'est produit et a permis à la voix des critiques de s'élever jusqu'à ce diapason, c'est que l'origine des sujets n'avait pas les caractères de fixité que possède notre race du Causse, aussi a-t-elle pu les conserver et s'améliorer même par la puissance d'affinité qu'elle possédait avec les races orientales.

Mais le préjudice sera grand et les avantages obtenus avec beaucoup de peine, perdus rapidement si l'on ne surveille pas de très près les pouliches de 2 et 3 ans.

L'appât d'une forte somme commence à déterminer les éleveurs à s'en séparer et avec leur disparition tous les sacrifices faits jusqu'à ce jour par l'Etat, le Conseil général du Lot, la Société agricole et industrielle du Lot s'évanouiront.

Ce n'est pas au moment où le prix des chevaux s'élève considérablement que les détenteurs de poulinières et de pouliches doivent abandonner les avantages dont ils sont assurés. Qu'ils se rappellent la morale du fabuliste et ils reconnaîtront qu'en lâchant la proie pour l'ombre, ils s'exposent à tarir, et d'une manière radicale, la source de l'un de leurs meilleurs revenus.

LAUR.

adjoint au Jury du Concours avec voix consultative.

CONCOURS DE GRAMAT.

JUMENTS. — 1878. — Poulinières suitées et saillies.

- Primes : N° 1 de 250 fr. MM. Lavergne, à Alvignac. 2 de 210 fr. Durieu, au Bastil. 3 de 240 fr. Brunet, à Issendolus. 4 de 150 fr. Marcellac, à Gramat. 5 de 150 fr. Lamothe, à Alvignac. 6 de 150 fr. Lamothe P., à Montvalent. 7 de 120 fr. Grimal, à Gramat. 8 de 120 fr. Laveyssière, à Carluçet. 9 de 120 fr. Bergounioux, au Bastil. 10 de 120 fr. Vidal, à Lunegarde. 11 de 120 fr. Durieu, au Bastil. 12 de 110 fr. Trel, à Miers. 13 de 110 fr. Vernet, à Issendolus. 14 de 110 fr. Turenne, à Thémies. 15 de 110 fr. Vernet, à Miers. 16 de 110 fr. Terrou, à Meyrinhac-Lent. 17 de 100 fr. Amblard, à St-Denis. 18 de 100 fr. Landes, à Gramat. 19 de 100 fr. de Saignes, à Meyrinhac-L. 20 de 100 fr. Blanc, à Miers. 21 de 100 fr. Bourdarie, à Carluçet. 22 de 100 fr. Vilhès, à Gramat. 23 de 100 fr. Trel, à Miers. 24 de 100 fr. Meulet, au Bastil. 25 de 100 fr. Cavalé, à Gramat. 26 de 100 fr. Tournié, à Bio.

Pouliches de 3 ans (Gramat).

- Primes : N° 1 de 200 fr. MM. Vernet, à Miers. 2 de 160 fr. Gouzon, de Rocamadour. 3 de 120 fr. Fontanille, à Albiac. 4 de 120 fr. Gambert, à Miers. 5 de 100 fr. Petitot, à Bretenoux. 6 de 100 fr. Constans, à Rocamadour. 7 de 100 fr. Hug, à Assier. 8 de 100 fr. Carbois, à Alvignac. 9 de 100 fr. Despeyroux, à Flaugnac. 10 de 100 fr. Teyssien, à Bretenoux. 11 de 100 fr. d'Arcimoles, à Ruyres. 12 de 75 fr. Bergounioux, d'Issendolus. 13 de 75 fr. Pradel, à Livernon. 14 de 70 fr. Moulènes, à Frayssinhes. 15 de 70 fr. Chamayou, à Livernon.

Pouliches de 2 ans (Gramat).

- Primes : N° 1 de 120 fr. MM. Despeyroux, à Lunegarde. 2 de 100 fr. Daupiac, à Rocamadour. 3 de 90 fr. Andral, id. 4 de 90 fr. Méric, à Issendolus. 5 de 80 fr. Rougié, à Lacave. 6 de 80 fr. Tournié, à Bio. 7 de 80 fr. Delmas, à Rignac. 8 de 70 fr. Tournié, à Bio. 9 de 60 fr. Bergounioux J., au Bastil. 10 de 60 fr. Grimal, à Alvignac. 11 de 60 fr. Viellescazes, à Issendolus. 12 de 60 fr. Amadien, à Rudelle. 13 de 60 fr. Arlet, à Prudomat. 14 de 60 fr. Moulènes, à Terrou. 15 de 60 fr. Durieu, au Bastil. 16 de 60 fr. Clavel, à Rocamadour. 17 de 60 fr. Delbos, à Livernon. 18 de 60 fr. Terrou, à Meyrinhac-Lent.

CONCOURS DE FIGEAC.

Poulinières suitées et saillies.

- Prime de 120 fr. MM. Born, à Fons. 100 fr. Bouzou, à Issepts. 90 fr. Pégourié, à Gréalou. 80 fr. Lascroux, à Cardaillac.

- 80 fr. Bories, à Bagnac. 75 fr. Doucet, à Fons. 75 fr. Courdès, à Lentillac. 60 fr. Gary, à Reyrevignes. 60 fr. Romec, à Cajarc. 50 fr. Olivier, à Reyrevignes. 50 fr. Counorc, à Fons. 50 fr. Bonnefon, à Planioles.

Pouliches de 3 ans.

- Prime de 100 fr. M. Larnaudie, à Corn.

Pouliches de 2 ans.

- Prime de 400 fr. MM. Toulze, à Bédier. 80 fr. Fabre, id.

CONCOURS DE CAHORS

Poulinières suitées et saillies.

- Prime unique 120 fr. M. Miquel, à Belmont.

Pouliches de 3 ans.

- Primes : N° 1 de 380 fr. MM. Montagnac, à Cahors. 2 de 300 fr. Lavit, id.

Pouliches de 2 ans.

- Primes : N° 1 de 160 fr. MM. Pouget, à Nadillac. 2 de 150 fr. Espérot, à l'Hospitalet.

On nous écrit d'Albas.

Monsieur le rédacteur,

Une nouvelle inattendue et bien cruelle pour notre canton, déjà si éprouvé par des désastres récents, nous arrive à l'instant.

M. Henri-Thimotée Cros, juge de paix du canton de Luzech, vient de rendre son âme à Dieu chez M. l'abbé Maury, son parent, curé de St-Jean de Castelsarrazin où il était arrivé la veille, venant des eaux, dans un état désespéré. M. Cros est mort en bon chrétien soutenu, et encouragé par les douces et salutaires consolations que lui donnait ce saint prêtre, entouré de sa famille, d'une épouse aux précieuses qualités si digne de son affection et de ses enfants en bas âge si intéressants et qu'il aimait tant.

Juge de paix intègre, M. Cros avait su gagner ici l'estime, l'affection et le respect de tous. Pauvres et riches, hommes politiques de toutes nuances, rendaient justice à son savoir, à ses mérites, à sa droiture et surtout à son impartialité. Conciliant au suprême degré, cœur grand et généreux il savait sans faiblesse, « faire aimer la justice en la faisant ainsi mieux respecter, ayant toujours le droit pour règle et légitimité comme mobile déterminant de tous ses actes ».

Le canton de Luzech tout entier ressentira vivement cette perte.

Qu'il me soit permis au nom de tous ses habitants sans distinction, en mon nom particulier et comme ami bien affligé, d'adresser à celui que nous pleurons hommages et regrets bien sincères, à sa famille désolée et si estimée l'expression de notre condoléance et de notre sympathie.

Frédéric BERCEGOL.

Albas, le 29 août 1878.

17° CORPS D'ARMÉE. — GRANDES MANŒUVRES

Voici quelques détails sur les manœuvres du 17° corps :

Samedi, a eu lieu dans la plaine de Grandsfonds, près Agen, la première manœuvre de brigade. Le 7° de ligne, deux batteries d'artillerie et le 3° escadron du 14° chasseurs, stationnés à Agen, marchaient contre le 11° de ligne, le 2° escadron de chasseurs, le 29° bataillon de chasseurs à pied et deux batteries d'artillerie du 18° venant de Lamagistère et de Valence-d'Agen.

Le général de brigade Mangin assistait à la manœuvre. Il est arrivé, vers 8 heures, avec son état-major, et s'est transporté au petit village de Grandsfonds.

A dix heures, l'action a commencé. De toutes parts on entendait des coups de feu venant, soit de l'infanterie, soit de l'artillerie. A un moment donné, les diverses troupes postées en avant de Bon-Encontre ont été repoussées vers ce village. Les deux batteries placées au bas de la côte de Castelculier se sont repliées en bon ordre, avec une célérité digne d'éloge.

A midi, le combat a cessé et toutes les troupes sont rentrées à Agen.

M. le général Mangin, commandant la 68° brigade, actuellement cantonnée à Agen, a passé la revue de ces troupes, dimanche matin, à huit heures précises, sur le Gravier.

Une foule immense, dit le Journal de Lot-et-Garonne, assistait à cette fête militaire.

Les troupes, infanterie et cavalerie, sous le commandement du colonel du 11° de ligne, étaient rangées sur deux lignes, faisant face au Gravier, les quatre batteries du 18° d'artillerie, avaient pris position sur les promenades derrière l'infanterie.

Après la revue, pendant laquelle les musiques des 7° et 11° régiments se sont fait entendre, le défilé s'est effectué en bon ordre dans la direction de la place Saint-Antoine.

Le 29° chasseurs à pied marchait en tête, puis le 7°, le 11° de ligne et l'artillerie. Le 14° chasseurs à cheval, dont l'excellente tenue a été remarquée, fermait la marche. Le général Mangin, avec son état-major, s'était placé à l'entrée de la rue du petit Pont-Long.

L'allure des troupes était très-bonne; elles paraissaient bien reposées de leurs fatigues des premiers jours de la semaine. Lundi matin, à quatre heures, toute la brigade a quitté Agen, se dirigeant vers Laplume.

Nous avons le regret d'apprendre la mort d'un réserviste du 7° de ligne qui était entré jeudi à l'hôpital d'Agen, à la suite d'une insolation.

Ce malheureux jeune homme était originaire de Poy-l'Évêque, et père de famille.

(Journal de Lot-et-Garonne).

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

DE MONTAUBAN.

Affaire des joueurs.

Cazalens et Duffis sont relaxés.

La femme Belrepayre est condamnée à 500 francs d'amende par défaut.

Belrepayre, à 5 ans d'emprisonnement et 1,000 fr. d'amende;

Rivière, à 5 ans d'emprisonnement et 2,000 francs d'amende;

Bruno, à 3 ans d'emprisonnement et 500 fr. d'amende.

Déclare qu'ils seront interdits tous les trois pendant 10 ans des droits mentionnés à l'article 42.

Par jugement séparé, le tribunal a condamné Lissandre, auquel il a accordé les circonstances atténuantes, à 6 mois d'emprisonnement, et l'a privé pendant 5 ans des droits mentionnés à l'article 42.

Bourse de Paris

Cours du 3 Septembre.

- Renté 3 p. %..... 77.05 — 3 p. % amortissable..... 80.15 — 4 1/2 p. %..... 108.75 — 5 p. %..... 112.85

Table with 3 columns: VALEURS DIVERSES au comptant, CLOTURE du 2 sept., CLOTURE précédente. Rows include Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, Orléans-Obligations, Suez, Italien 5 %.

Etude de M^e Scipion DELBREIL, avoué à Cahors.

EXTRAIT

DE SAISIE IMMOBILIÈRE

Adjudication fixée au premier octobre mil huit cent soixante-dix-huit.

Par procès-verbal de Duc, huissier à Cahors, en daté du six juin mil huit cent soixante-dix-huit, dûment enregistré, et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le même mois de juin, volume 74, numéros 12 et 13, il a été procédé à la saisie réelle des biens immeubles ci-après désignés :

1° A la requête du sieur Pierre Minhol, propriétaire, habitant et domicilié de la commune de Labastide-Marnhac.

Sur la tête et au préjudice de Louise Lasbougues, veuve Soubrié, sans profession, habitante et domiciliée de ladite commune de Labastide-Marnhac, prise tant en sa qualité personnelle qu'en qualité de tutrice légale de ses enfants mineurs.

BIENS SAISIS ET A VENDRE

- 1° Une friche sise au lieu de Pétille, commune de Labastide-Marnhac, de contenance de deux ares vingt centiares, formant le numéro 474, du plan cadastral de ladite commune, section B; 2° Une vigne au même lieu portée sous le numéro 475, du même plan et de la même section et contenant environ seize ares quatre-vingt-dix centiares;

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 3 Septembre 1878. (61)

LES ONZE

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

Par Adolphe FAVER.

Seconde Partie.

VIII

— Madame Lepelletier se leva comme si un ressort l'eût fait bondir. Elle allait consigner cet homme infernal à sa porte, et peut-être le faire arrêter à son tour, lorsque la pensée de son enfant vint suspendre sur ses lèvres l'ordre, violent qui allait s'en échapper.

— Après tout, dit-elle, il vaut mieux voir son ennemi en face. Dites au comte que je l'attends.

Une minute après, le pas tranquille et régulier du Hollandais retentissait sur les dalles de l'antichambre.

Bientôt il parut dans l'encadrement de la

porte, habillé avec recherche, l'air froid et assuré comme à l'ordinaire.

D'un coup d'œil, il vit Mariette et devina Guillaume derrière son fauteuil; il eut un mouvement désagréable, mais il regarda Louise et se rasséna.

— Je suis loin de ne plus être maître de la position, se dit-il; un dernier effort et je touche au but.

Une seconde lui avait suffi pour voir que Louise était toujours souffrante et qu'elle continuait de suivre un traitement; la tasse encore pleine sur le guéridon lui rappelait celle qu'on lui avait servie lors de sa première entrevue.

Il avança dans sa chambre, sans baisser les yeux sous le regard brûlant de la mère Taupier, s'inclina devant madame Lepelletier et lui dit :

— Je vous demande mille pardons, madame, de venir ainsi vous déranger jusque dans votre appartement; mais il le fallait absolument, et, d'ailleurs, c'est pour la dernière fois.

La jeune femme se contint.

— Parlez, monsieur, répondit-elle d'une voix presque assurée, je vous écoute.

Le faux architecte regarda encore Guillemette et Mariette, comme pour demander à Louise un entretien particulier; toutefois, jugeant sans doute qu'il serait refusé, il posa son chapeau sans affectation sur le guéridon, près de la tasse de tisane, et tira un papier de sa poche.

— Madame, reprit-il, le roi entre sous peu de jours dans sa bonne ville de Paris, c'est vous dire que bientôt je vous rendrai ce qui vous appartient, conformément à nos conventions. Mais d'ici là, pour exécutés mes promesses, vous me devez encore votre gracieuse et puissante protection.

— Que voulez-vous ?

— Avoir la bonté de faire signer ce laissez-passer par votre mari, valable jusqu'à lundi.

— Pourquoi ne le lui demandez-vous pas directement ?

— Je l'ai tenté, madame, et M. le prévôt m'a fait répondre qu'il ne l'accorderait qu'à votre sollicitation.

— Je comprends ! fit-elle en baissant la tête.

— Me voici donc, madame, vous demandant ce dernier service, service que vous allez me rendre, car rien n'est changé entre nous et la situation est toujours la même.

— C'est vrai ! murmura Louise.

— Le silence vous est recommandé par votre propre intérêt.

Madame Lepelletier, pâle et tremblante, s'était levée.

— Pauvre femme ! pensa Guillaume, comme elle tremble et moi aussi... Et dire pourtant que je venais pour lui apporter une bonne nouvelle.

— Et si je refuserais ? hasarda Louise. Le comte sourit.

— L'épouse oserait braver la honte, je l'admets; mais la mère ne prononcera pas de gaieté de cœur la mort de son enfant.

— Oh ! oui, tout pour mon enfant ! sanglota l'infortunée.

A ce mot d'enfant, Mariette avait relevé la tête et Guillaume avait remué derrière son fauteuil.

Louise, elle, se dirigeait vers la porte, et le Hollandais, comme pour la laisser passer, était remonté vers le guéridon de manière à couvrir la tasse de son bras en prenant son chapeau.

— Donnez ce papier, dit la jeune femme en tendant la main.

Guillaume se démenait comme un diable dans un bûcher, sans bouger de place.

— Je ne peux pas voir pleurer les femmes ! disait-il à mi-voix. Non, non, ne prenez pas ce papier... C'est que... Allons donc, Guillaume, parle donc, cœur de lièvre... Imbécile que je suis, j'étais venu pour cela, et puis je ne dis rien !... Non, tu n'oseras pas...

Louise, étonnée de ces paroles incohérentes, s'était arrêtée et regardait Guillaume.

Le comte de Rheinberg, inquiet, pressentit un obstacle à ses projets.

— Ne perdez pas de temps, madame, dit-il vivement, ce bonhomme ne sait ce qu'il dit.

— Bonhomme ! fit Guillaume blessé... Ah çà, monsieur Guillaume, est-ce que

vous allez vous laisser insulter ainsi sans répondre ?... Mais non, vous êtes meilleur que vous ne le pensez... Et puis, qu'est-ce que vous éprouvez donc ?... Est-ce du courage qui bout dans vos veines ?

Je ne vous reconnais plus, mon bon Guillaume... On dirait que vous avez des idées de révolte... que vous allez dire son fait à ce Beezébuth, qui vous passe constamment la corde au cou et qui glisse comme un fantôme à travers les barreaux de la Bastille... Allons donc, vous n'oserez pas comme ça faire le lion; vous n'oserez pas devant lui à cette chère dame qui pleure ! Mais séchez donc vos larmes et ne craignez rien pour le petit !... Hein ! fit le Hollandais de plus en plus inquiet.

— Le petit... il est à nous... ou plutôt chez son père, en sûreté... nous l'avons découvert et enlevé à notre tour.

— C'est faux ! s'écria le comte, l'œil enflammé; il est toujours en mon pouvoir.

— Mon Dieu ! je rêve, murmura Louise. Que dois-je croire ?

— Il est sauvé ! fit avec explosion Mariette, Je l'ai embrassé; que ne puis-je ainsi embrasser ma fille !

— Oui, sauvé ! sauvé ! dit Guillaume en prenant de la hardiesse.

(A suivre.)

3° Une terre au même lieu formant le numéro 476, du même plan et de la même section et contenant environ quatorze ares quarante centiares;
 4° Une étable en très mauvais état, couverte en tuiles creuses, tenant de tous côtés avec propriété de la veuve Soubrié, située au même lieu de Pétille, portée sous le numéro 477, desdits plan et section et dont le sol a une superficie de vingt centiares environ;
 5° Une terre située au même lieu, portée sous le numéro 478, dudit plan et de ladite section et contenant environ quatre ares cinquante centiares;
 6° Une maison située audit lieu de Pétille, tenant de tout côté avec propriété de la veuve Soubrié, portée sous les numéros 480, dudit plan et de la même section B. Le sol et le patus attenants ont une superficie de deux ares vingt centiares. Elle se compose d'un rez-de-chaussée, elle est couverte en tuiles creuses, et a deux tombants d'eau;
 7° Une terre sise au même lieu, portée sous le numéro 481, du même plan et de la même section, et contenant environ un are cinquante centiares;
 8° Une pâture située au même lieu, contenant environ deux ares cinquante centiares; et formant le numéro 482 audit plan et de ladite section;
 9° Une friche située au même lieu portée sous le numéro 483 P, du même plan et de la même section et contenant environ vingt ares quatre-vingts centiares;
 10° Une terre située au même lieu, contenant environ trois ares trente centiares, et formant le numéro 484, du même plan et de la même section;
 11° Une terre vaine, sise aux Combels Delbosc, commune de Labastide Marnhac, formant le numéro 4,194, du plan cadastral de ladite commune section A, et contenant environ vingt-quatre ares soixante-dix centiares;
 12° Une friche située au même lieu du Combrel Delbosc, portée sous le numéro 1,195, dudit plan cadastral de la section A, et contenant environ trente-un ares cinquante centiares;
 13° Un bois situé au même lieu, porté sous le numéro 1196 P dudit plan et de ladite section, et

contenant environ neuf ares vingt-huit centiares;
 14° Un autre bois situé au même lieu, porté sous le numéro 1197 P dudit plan et de ladite section, et contenant environ vingt ares quarante-cinq centiares;
 15° Un autre bois situé audit lieu du Combrel Delbosc, porté sous le numéro 1198 du même plan et de la même section A, et contenant trente-cinq ares soixante centiares.
 Tous les biens immeubles ci-dessus décrits sont la propriété de ladite veuve Soubrié ou de ses enfants, et sont jouis et exploités par eux. Ils sont situés dans la commune de Labastide-Marnhac, canton de Cahors, arrondissement dudit Cahors.
 Le cahier des charges a été publié à l'audience du vingt-quatre août courant, et l'adjudication a été fixée au premier octobre prochain.
 En conséquence, l'adjudication desdits biens saisis aura lieu le **premier octobre prochain** à l'heure de midi à l'audience des criées de la chambre des vacations du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de cette ville.
 Elle sera faite en deux lots composés comme suit :
 Le premier est composé des dix premiers articles situés au lieu de Pétille, et vendu sur la mise à prix de 200 fr.
 Le second, des cinq derniers articles situés au Combrel Delbosc, et sera vendu sur la mise à prix de 40 fr.
 Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.
 Pour extrait certifié véritable,
 A Cahors, le trente-un août, mil huit cent soixante-dix-huit.
 L'avoué poursuivant,
DELBREIL.
 Enregistré à Cahors, le septembre mil huit cent soixante-dix-huit, F^o Ce Regu un franc quatre-vingt-huit centimes décimés compris.
 Signé : GIBBERT.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du **BARRY**, de Londres, 31 ans de succès

100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraichissant ; combattant depuis trente ans avec un variable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse ; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie ; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut) ; de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalésicière. — N° 49, 871 : M^{me} Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion,

nervosité, insomnies, asthme, toux, flatos, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 : M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydrodisie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalésicière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boisson alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalésicière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. le tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors. Vinel, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C^o, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

P. ALIX

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. ALIX a l'honneur de prévenir sa clientèle que, le 1^{er} Septembre prochain, son Magasin de nouveautés, situé actuellement rue de la Mairie, sera transféré rue de la Préfecture, à côté du Grand Bazar Parisien, près le Boulevard.

LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR
 MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g.
A PRAYSSAC (LOT)

Manège Laffargue spécial pour batteuses à bras (système Suisse) Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc.
 Manège seul, prix 400 fr.. Manège avec batteuse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à 250 fr. — Charrue vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoirs à vendange, système universel Mabilbe de 170 à 1,000 fr — Foulloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement.) — Huilerie, Transmission du mouvement, etc. Etant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité. — NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.

BAYLES, J^{NE}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par la travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouver, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorisés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortiment longes-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eaux et à bulle-d'air, mires, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, éprouves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE ET COUVERTS
 DE LA MAISON CHRISTOFLE
 ET RÉARGENTURE.
 BIJOUTERIE RELIGIEUSE
 ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES
 D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,
 TONDEUSES, TOURNE-BROCHES
 ET RÉPARATIONS.
 ASSORTIMENT
 DE REVOLVERS DES FABRIQUES
 DE LIÈGE.

A VENDRE
 EN BLOC OU EN PARCELLES
LE DOMAINE DE RÉVEILLON
 situé dans la commune d'Alvignac, près de la station de Rocamadour, composé de Bois, Pâtures, Prés, Terres labourables, Bâtimens en très bon état. S'adresser pour les renseignements sur les lieux à M. Delfour, propriétaire.



GUERRE
 AUX AFFECTIONS NERVEUSES
GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE
 en faisant usage constant de la



C'est la
PILE ÉLECTRIQUE PRATIQUE
 mise à la portée de tout le monde.
 A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijoutier-opticien, boulevard Nord.

Stérilité de la Femme
 constitutionnelle ou accidentelle complètement détruite par le traitement de M^{me} LACHAPPELLE, maîtresse sage-femme, professeur d'accouchement. — Consultations tous les jours de trois à cinq heures, rue du Mont-Thabor, 27, près les Tuileries, à Paris.

Eaux minérales de Miers
 GARE DE ROCAMADOUR
HOTEL CARBOIS

A Alvignac (Lot).
 L'Hotel Carbois, le premier que l'on trouve en arrivant de la gare de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée. Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement, y sont l'objet des attentions les plus délicates. Chacun se plaît à le reconnaître.
 M. CARBOIS, le seul de la commune d'Alvignac, actionnaire de la Fontaine minérale, offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.
 Omnibus à tous les trains pour conduire les voyageurs de la gare de Rocamadour à l'Hotel Carbois.

PIANOS ET HARMONIUMS
 DES MEILLEURS FACTEURS
MUSIQUE ET INSTRUMENTS
GODINAUD, FILS
 A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES.
 Accord et réparation. — Vente, échange et location.

Grand Hotel de Champagne et Mulhouse

CHAMBRES & CABINETS CONFORTABLEMENT MEUBLÉS
Prix modérés
 Tenu par **GALLIOT**
 87, Boulevard de Strasbourg, 87, près les gares de l'Est et du Nord.
 Une ligne de tramway va directement du boulevard de Strasbourg à l'Exposition Universelle
PARIS.

PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS!!! Cette eau prompte et sans trace des échettes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Terres, 47, Paris (Éviter la contrefaçon, exiger le Réparateur Tricard) — Se trouve dans les Pharmacies.